

Département du Doubs  
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports  
Service Territorial d'Aménagement de BESANCON  
Commune de LIESLE

Arrêté n° 21-019 | EOL Ornans

BES n° 019-21

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route Départementale 17,  
située en agglomération,  
commune de LIESLE,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,  
Madame le MAIRE DE LA COMMUNE DE LIESLE,**

- VU** la demande de SNCF INFRA POLE BFC en date du 20/01/2021, représentée par Mr PETON Hervé
- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 33350 du 30/03/2017 portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable du service des Transports,

**CONSIDERANT** que pour permettre des travaux de réfection du platelage du passage à niveau N°15 en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation

## **ARRÊTENT**

### **ARTICLE 1**

La circulation sera interdite à tous les véhicules et aux piétons, dans les deux sens de circulation, sur la RD 17, du PR 7+260 au PR 7+305, sur le territoire de la commune de LIESLE, du mercredi 31 mars 2021 (20h00) au vendredi 02 avril 2021 (12 h) de jour comme de nuit.

### **ARTICLE 2**

La déviation sera assurée pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint : Au carrefour D 17 / D 12 en agglo de LIESLE prendre direction QUINGEY sur RD 17. Puis au carrefour D 17 / D 441 à LOMBARD prendre direction FOURG sur RD 441. Au carrefour D 441 / D 12 prendre direction LIESLE pour rejoindre ARC ET SENANS. Déviation identique en sens inverse.

### ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux riverains.

### ARTICLE 4

Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours.

### ARTICLE 5

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs.

### ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

### ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

### ARTICLE 8

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de BESANCON – 10, chemin de la Clairière - 25000 BESANCON,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Monsieur le maire de la commune de LIESLE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de QUINGEY,
- SNCF INFRA POLE BFC - 1 avenue du Général BURNEY 25800 VALDAHON ([herve.peton@sncf.fr](mailto:herve.peton@sncf.fr)),

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Messieurs les maires des communes de LOMBARD- ARC ET SENANS - BUFFARD,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Service Transports, mobilités.

A LIESLE, le 5 FEV. 2021

Madame Le Maire



Notifié le

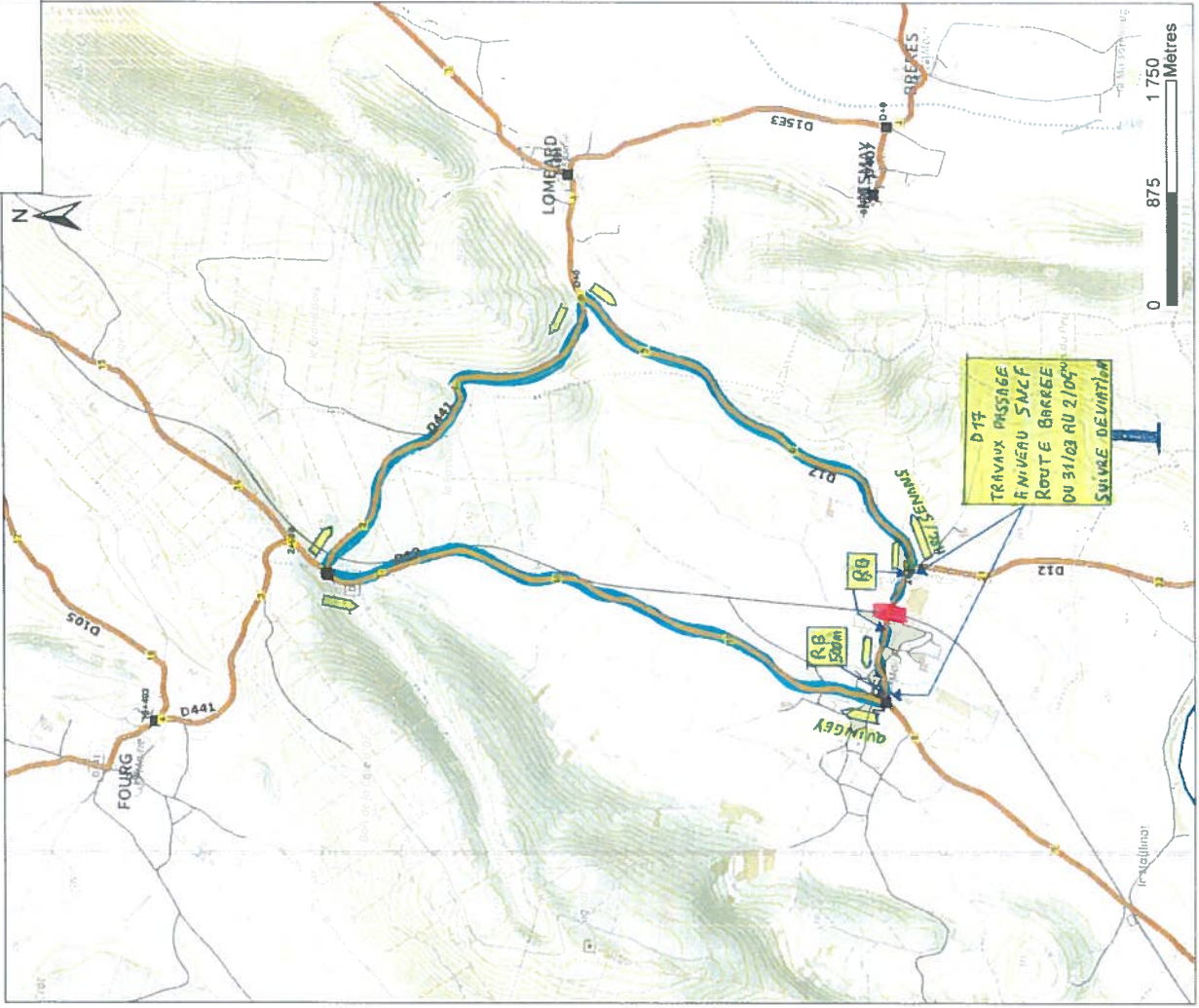
À BESANCON, le 5 FEV. 2021

Pour la ~~Présidente du Département du Doubs,~~  
Le chef du service territorial d'aménagement,

B. GIRARDET

# DEVIATION LIESLE Travaux PN 15 pour SNCF

Mars 2021 au Vendredi 02 avril 2021



ZONE TRAVAUX PASSAGE A NIVEAU N°15

DEVIATION

